

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de conseillers

- en exercice 10
- présents 7
- votants 7
- absents 3
- exclus

## Date de convocation :

10 janvier 2025

## Date d'affichage :

10 janvier 2025

## Objet

N° 02/2025

Règlement du service  
de l'eau potable

De la commune de DROISY

Séance du 20 janvier 2025 à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Pierre-Alain REY, Carole LAFFIN, Thibault VICTOR, Nicolas FORESTIER, Olivier BALDI.

Excusé(e)s : Émilie VICTOR, Jérémy BERNARDI, Cyril CHATANAY.

Pouvoirs donnés:

Secrétaire de séance :

M. REY Pierre-Alain

Le Maire informe le conseil municipal,

**Vu** le code de la santé Publique,**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2224-12 et suivants relatifs aux règlements et tarification des services eau et assainissement,**Vu** la nécessité d'adopter un règlement de service de l'eau potable qui définit avec précision les conditions générales de fonctionnement ainsi que les modalités techniques et administratives pour les usagers,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le règlement du service de l'eau potable annexé à la présente délibération.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré :**

DECIDE d'adopter le règlement du service de l'eau potable annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité des membres présents, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 21/01/2025

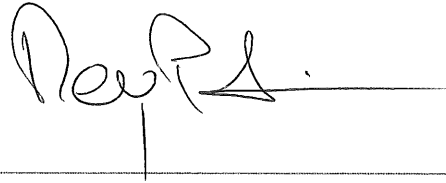
Reçu en préfecture le 21/01/2025

Publié le

ID : 074-217401074-20250120-02\_2025-DE

S<sup>2</sup>LOW

Le secrétaire de séance:



Fait à DROISY, le 21 janvier 2025.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le :

Et de sa publication le :

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le :

Le maire,  
Jean-Paul FORESTIER